

**COMMUNE DE
COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2020**

Date de la convocation :
16 juin 2020

Nombre de conseillers :
- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mil vingt, le 22 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme PLANCHENAUT

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN

D2020-19 : REINTEGRATION DES PROVISIONS

Depuis 2010 la commune alimentait une provision pour risques et charges liés à l'entretien de la lagune. Le montant de la provision s'élève à 11 000 € au compte 15181 – Autres provisions pour risques (non budgétaires). La commune n'ayant plus la compétence assainissement, cette provision n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, **la réintégration des provisions d'un montant de 11 000 € aux comptes :**

- 6815 – Dotations pour risques et charges de fonctionnement courant en dépenses de fonctionnement
 - 7815 Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 23 juin 2020.
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20200622-D2020-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

